

Tritium, un effluent affluent de la Loire

Généralités

Le tritium, isotope radioactif de l'hydrogène, se forme d'une part à l'état naturel dans la haute atmosphère, et d'autre part de manière artificielle à l'occasion de fissions nucléaires provoquées par l'homme. Il peut nous contaminer car, comme l'hydrogène, il peut se lier à beaucoup de molécules chimiques et organiques.

- Dans l'eau par exemple, **le tritium naturel est présent à raison de 1 Bq/l.**
- La part du **tritium issu des essais de bombes est estimé à 1 Bq/l** dans l'eau .
- Tout le reste sort des réacteurs des CNPE . Plus précisément de ses circuits primaires qui rejettent annuellement chacun environ 10 000 m³ de fluide chargé de particules radioactives et chimiques. Ce sont les rejets KER dont la radio-activité se situe entre **2 et 3,5 millions de Bq par litre**, suivant la puissance des réacteurs.

Les rejets KER - Ils sont stockés dans des réservoirs de 750 m³ avant pré-dilution et rejet en Loire (et Vienne pour Civaux) par des installations qui permettent la dilution dans le fleuve.

Chacune des 5 centrales du bassin Loire font des rejets 3 jours par semaine, en moyenne.

En 2018, **le CNPE d' Avoine a rejeté 50,7 Tera Bq** (mille milliards) de tritium liquide en Loire.

L'ensemble des centrales ligériennes ont rejeté **343 TBq** en 2018.

Quand les rejets sont normaux, ils provoquent une radio-activité de 60 à 80 Bq/l dans le fleuve.

La longueur des panaches de rejets dépend de la vitesse du fleuve et de la durée de l'opération. Cela peut se mesurer en centaines de Km, parfois jusqu'à l'embouchure...

Les normes - La dangerosité du tritium dans l'eau fait toujours débat. Aucune certitude scientifique n'a pu établir une limite de nocivité. Donc, le principe de précaution devrait prévaloir.

Limite de potabilité de l'eau contenant du tritium :

- pour l'OMS, 10 000 Bq/l.
- pour l'Europe 100 Bq/l
- pour l' Ontario (au Canada), 20 Bq/l
- pour la CRIIRAD, il ne faudrait pas dépasser 60 Bq/l

Les 310 Bq/l de Saumur - Des bénévoles ont effectué un prélèvement à Saumur en janvier 2019.

L'ACRO a effectué l'analyse qui a révélé **310 Bq/l. : plus de 3 fois la norme européenne.**

Cette mesure, admise par les organismes officiels, doit donc être considérée comme fiable.

L'enquête menée par l'IRSN et l'ASN n'a pu permettre d'identifier l'origine de cette pollution hors normes, aucun rejet exceptionnel ou accidentel n'ayant été signalé par les exploitants de sites nucléaires. A notre connaissance, seule EDF est autorisée à effectuer de tels rejets.

Notre conclusion

La présence de 310 Bq/l à Saumur est la preuve :

- d'un rejet hors norme qui a eu lieu dans une centrale du bassin Loire dans les heures qui ont précédé le prélèvement du 21/01/19.

- d'une dissimulation : l'incident aurait dû être déclaré aux autorités

- d'une défaillance des procédures de surveillance et de contrôle.

Ce pic de pollution observé à Saumur est inacceptable, de même que la pollution habituelle considérée comme normale, c'est à dire conforme à une norme contestable.

Nous demandons que cette pollution radio-active cesse.

Nous demandons l'arrêt des réacteurs nucléaires.

sdntouraine@riseup.net